



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° DEV202605463838

Entre :

et :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
36 AV PIERRE BROSOLETTTE

10000 TROYES
SIRET : 87942805000626

Contact Client :
Elisabeth BOURGEOIS

Tél client :

E-mail :

N° Client : 500545464

AFTRAL
ZI DE TORVILLIERS
1 RUE DE LA TERRE AUX POULES
10440 TORVILLIERS
France
SIRET : 30540504500249

Dossier suivi par :
E-mail : melanie.rigon@aftral.com

Tél :

N° de déclaration d'existence : 11.75.00916.75

auprès de la Préfecture de la région Ile de France

N° Accord client : EIN.0000614

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- ⌚ Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- ⌚ En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- ⌚ A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint.



ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

Code session	Intitulé Session	Lieu	Effectif
FCFN6251000H	FCO Transport de marchandises Du 22/06/2026 au 26/06/2026 Durée : 35,00 Heures	AFTRAL TROYES ZI DE TORVILLIERS 10440 TORVILLIERS	1

ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

Code produit	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC	% Remise
FCFN15	670,00 €	1,0	670,00 €	20,00 %	134,00 €	804,00 €	0.00 %

Soit un total de 804,00 TTC.

ARTICLE 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants :

NOM	Prénom	Date de naissance	Code session
CROCI	Matthieu	10/02/1988	FCFN6251000H

ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à TORVILLIERS

Le 07/05/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Jerome BIDART, Directeur opérationnel



A *Troyes*
Le *07/05/2026*
Pour l'entreprise

LIP TROYES
36 Av. Pierre Brossolette
10000 TROYES
Tél. 03 25 73 06 11
SIRET 981 323 330 00382 - APE 72 20 Z
SASU au capital de 26 379 399 €